

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-340

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2020-340

Ecole d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux (EBABX) - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. L'École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux

L'Ecole supérieure des Beaux-arts de Bordeaux (EBABX) est un Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) qui dispense un enseignement supérieur en arts plastiques.

Il a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- la préparation aux diplômes nationaux (Master art et design) et aux diplômes délivrés par l'EPCC (Etablissement public de coopération culturelle);
- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques ;
- la conception, la mise en œuvre et la collaboration avec d'autres institutions de recherche dans les diverses disciplines des arts plastiques ;
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Par ailleurs, l'EPCC dispense, porte ou participe à :

- des cours de pratiques amateurs via ses cours publics sur le territoire métropolitain
- une résidence internationale de recherche et de création « le Pavillon »
- un programme post Master « le Papillon »
- des enseignements de formation continue en direct ou dans le cadre de partenariats avec les universités du territoire
- toute action de formation en direction de publics divers.

L'EBABX en quelques chiffres :

- 250 étudiants dont 42 % d'étudiants boursiers et 10 % d'étudiants étrangers ;

- 5 années de formation – 1 dispositif de professionnalisation post-Master « le Papillon » - une résidence internationale de création « le Pavillon » ; 2 500 heures de cours en 1^{er} cycle – 1 200 heures de cours en 2^{ème} cycle ;
- 40 enseignants permanents – 4 enseignants associés – 80 intervenants/artistes/universitaires invités chaque année ;
- 60 conventions de partenariats nationaux – 20 conventions de partenariat internationaux – 25 écoles supérieures et universités partenaires.

Membre du Club des grandes écoles d'Aquitaine, du réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine « Grand huit » et de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA), l'école supérieure des Beaux-arts de Bordeaux constitue, au regard de la qualité de ses formations, un atout essentiel pour le territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche artistique.

L'EBABX contribue également fortement au développement de l'art contemporain à Bordeaux dans ses liens étroits avec le CAPC (Centre d'arts plastiques contemporains), musée d'art contemporain de Bordeaux, Arc en rêve, centre d'architecture, le Musée des arts décoratifs et du design, le Frac Aquitaine (Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine), et les réseaux aquitains, nationaux et internationaux.

2. *Projet de développement de l'EBABX*

Comme toutes les écoles supérieures d'art, l'EBABX a été lors de ces dernières années, profondément réformée dans ses statuts et son fonctionnement, parallèlement à des évolutions conséquentes des enseignements et de la recherche. Elle poursuit actuellement son évolution dans le contexte de la nouvelle grande région et avec la Métropole désormais compétente en matière d'enseignement supérieur et recherche.

L'EBABX a ainsi engagé depuis 2017 une reconfiguration de son cursus participant à la fois au renouvellement de la tradition des grandes écoles de Beaux-arts et de manière inédite, à la recherche.

Le premier cycle est structuré par un choix de « parcours », se distinguant par des thématiques de recherche et de création, et permettant aux étudiants des trois années de collaborer.

Le deuxième cycle est organisé en « plateformes », articulant le projet de l'étudiant (voyage international, mémoire de recherche et diplôme art ou design) grâce à des séminaires théoriques et à l'accompagnement des ateliers techniques.

Ces parcours et ces plateformes sont structurés au sein de « champs de recherche », poursuivis par des programmes ou des unités de recherche.

En 2018, l'unité de recherche « Édition et écritures artistiques (imprimé, film, son, média) » a été lancée sous la forme d'une plateforme éditoriale (physique et numérique). Cette plateforme a constitué dès sa création un pôle de ressources pour édifier une base de données et un instrument de travail contributif.

L'EBABX s'est également engagée vers l'ouverture d'un troisième cycle en 2019, dont le développement s'appuie sur la structuration de ses unités de recherche et de son dispositif post-master « Le Pavillon ».

La visée est dans ce cadre, à moyen terme, la constitution d'un « laboratoire transdisciplinaire » avec des rapprochements et croisements entre arts et sciences et pour cela des partenariats avec les universités.

3. *Le soutien de Bordeaux Métropole*

La Métropole, compétente en matière de « soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche », a pour ambition de participer à faire de la Métropole bordelaise, une Métropole européenne de la connaissance ouverte sur la société, l'économie et le monde.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation adoptée le 8 juillet 2016, la Métropole s'est fixée comme axe d'intervention, le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, véritables leviers de développement et rayonnement territorial.

Établissement d'enseignement supérieur et acteur culturel de la métropole bordelaise et de la Nouvelle Aquitaine, l'EBABX occupe une place singulière dans le paysage de l'enseignement artistique sur le territoire. Elle répond en effet pleinement à l'enjeu d'y disposer d'une offre publique de qualité en matière d'enseignement supérieur en arts plastiques.

Aussi, au regard de ces éléments et de la qualité de son projet, la Métropole est fondée à accompagner l'EBABX sur les objectifs de développement et de spécialisation engagés par la direction de l'établissement dans le cadre d'une convention triennale 2018-2020.

Bien qu'inscrit dans le cadre d'un partenariat pluriannuel, les modalités du partenariat entre l'EBABX et Bordeaux Métropole sont définies chaque année au moyen d'une convention particulière relative à l'exercice concerné.

3.1. Bilan 2018 et 2019 et actions pour 2020

Le projet d'activité soutenu dans le cadre de la convention triennale par la Métropole porte sur une reconfiguration des cursus d'études, dispositifs de recherche, d'insertion professionnelle et de rayonnement de l'établissement.

Le cadre des formations de l'EBABX pour 2018-2019 a traduit l'atteinte des objectifs de restructuration énoncés en 2017 pour la 1ère année du plan triennal, et ce au 1er octobre 2018.

Après un état des lieux à la fin de l'année 2018, l'ouverture d'un 3ème cycle structuré autour des unités de recherche et des dispositifs « Papillon » et « Pavillon » s'est engagée.

L'année 2019 a vu l'effectivité d'installation de la résidence de recherche et de création « le Pavillon », dans le cadre d'un partenariat structuré avec l'Université de Bordeaux et son laboratoire PACEA (de la Préhistoire à l'actuel : culture, environnement, anthropologie). Colloque, séminaires, voyage d'étude, publications et expositions ont ponctué cette année 2019 et engagé l'année universitaire 2019-2020.

4. Plan prévisionnel de financement

4.1. Convention triennale 2018-2020

Sous réserve du vote par le Conseil métropolitain, des crédits correspondants au Budget primitif de chaque année N concernée et sous réserve du dépôt du dossier annuel de demande de subvention l'année N-1, il a été délibéré en 2018 d'arrêter une enveloppe globale maximale à 150 000 euros correspondant à une subvention de :

- 50 000 euros pour 2018
- 50 000 euros pour 2019
- 50 000 euros pour 2020

Chaque année le Conseil de Bordeaux Métropole est ainsi sollicité pour arrêter le montant de la subvention effectivement attribuée annuellement au vu des actions à réaliser.

4.2. Convention 2020

Pour l'année 2020, Bordeaux Métropole est sollicitée par demande en date du 11 juillet 2019 pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 197 920 € dont le détail figure en annexe à la convention.

4.2. Indicateurs financiers

	Budget 2020 adopté le 1 ^{er} décembre 2019 D.28-2019
Charges de personnel / budget global	(3 625 218 € / 4 197 920€) 86,35 %
% de participation de BM / Budget global	(50 000 € / 4197 920 €) 1,19 %

% de participation des autres financeurs / Budget global	DRAC Nouvelle-Aquitaine : 11,41 %
	Conseil régional : 3,33 %
	Ville de Bordeaux : 76,51 %
	Fonds européens : 0,4 %
	Recettes propres : 7,16 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU la demande formulée par l'organisme n° 2020 – 00 179 en date du 11 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'EBABX pour la mise en œuvre de son projet de développement est recevable au titre de la compétence de notre établissement public en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer, pour l'exercice 2020, une subvention de fonctionnement de 50 000 € en faveur de l'EBABX.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de partenariat 2020.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT